

#39

SEPTEMBRE 2020

www.bourgesplus.fr

BOURGES le mag+

d'informations de la communauté d'agglomération



LE NOUVEAU
CONSEIL
COMMUNAUTAIRE



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

SOMMAIRE



P 4 à 7
ECHOS D'AGGLO :
l'actu de vos communes



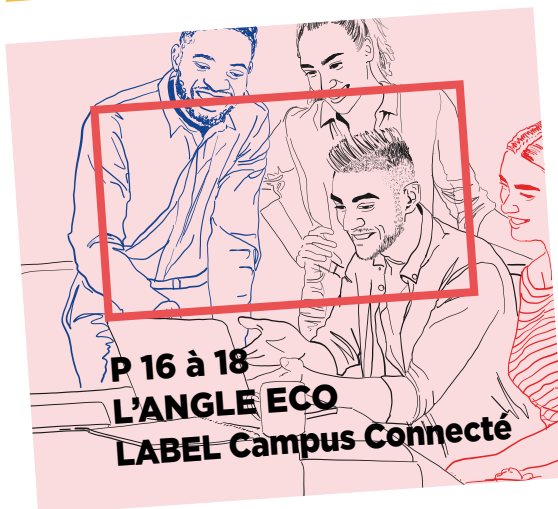
P 8, 9
AGGLO DURABLE
Compostage partagé



P 10 à 13
GRAND FORMAT :
Le nouveau Conseil
Communautaire



P 14 et 15
Les compétences de
l'agglomération



P 16 à 18
L'ANGLE ECO
LABEL Campus Connecté

BOURGES+ LE MAG • Septembre • N° 39

Directeur de la publication : Irène Félix • **N° ISSN :** 1763-9476 dépôt légal : à parution
Photos : Lydia Descoux / Bourges Plus / Communes Bourges Plus / Fotolia.com / • **Conception/Infographie :** Noémie Leonard / Camille Baudry • **Rédaction :** Nicolas Varin / Marion Briand / Nathalie Corboeuf / Maryline Prévost • **Impression :** E.Vincent • **Tirage :** 58 700 exemplaires • **Diffusion :** Médiapost • **Edité par :** la Communauté d'agglomération Bourges Plus, 23-31 boulevard Foch / 18000 Bourges / Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label Imprim'vert.

P 19
L'AGGLO EN BREF
P 20
LES RDV DE L'AGGLO



Travailler ensemble

Travailler ensemble : c'est le choix porté par les 17 communes de Bourges Plus à la suite des élections municipales de mars et juin 2020.

C'est un choix raisonné. Face à une pandémie qui aura de lourdes conséquences économiques et sociales, vos élus locaux ont fait le constat qu'ils doivent être unis pour porter le territoire. Pour être entendu, il vaut mieux porter notre discours ensemble. Pour moins dépenser, il vaut mieux piloter nos projets ensemble. Pour convaincre visiteurs et entreprises, il vaut mieux valoriser nos atouts ensemble.

C'est donc avec le soutien de 64 conseillers communautaires sur 70 que je me suis mise au travail à la présidence de l'agglomération. Cette confiance, c'est une force.

Ensemble, nous partageons déjà les grands axes de travail pour faire de nos communes un territoire vivant et solidaire pour développer l'emploi, protéger l'eau, économiser l'énergie et développer l'enseignement supérieur.

Ce territoire vous appartient. Pour préciser ce projet, pour le partager, nous allons avoir besoin de vous. Nous vous mobiliserons dès l'automne pour écrire ensemble notre feuille de route qui nous conduira jusqu'à un projet de territoire. Nous vous en reparlerons.

Je veux aussi, au moment où nous entamons un nouveau mandat, saluer en mon nom et au nom de tout le bureau communautaire, les 485 agents de Bourges Plus qui sont les ambassadeurs du service public au quotidien. Ils sont à votre service avec un grand professionnalisme. Respecter notre environnement commun, c'est respecter leur travail. Par avance, merci à vous!

Bien sincèrement.

A handwritten signature in black ink that reads "Irène Félix". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Irène FÉLIX

Présidente de Bourges Plus

Saint-Doulchard

Les peintres en liberté au domaine de Varye

Du samedi 26 septembre au dimanche 4 octobre, "Les Peintres en Liberté" investissent le château et présentent plus d'une centaine d'œuvres toutes inédites.

Les 17 membres actuels font partie des ateliers adultes du Centre de Loisirs, et se retrouvent chaque jeudi dans une petite salle du Centre Socio-Culturel.

Ils travaillent en toute liberté, privilégiant l'art figuratif en mémoire aux professeurs et peintres dolchardiens, Paul Joly et Roger Salmon.

Ces passionnés pratiquent diverses techniques comme l'huile et l'acrylique, l'aquarelle, ou encore le pastel pour donner vie à des paysages inspirés de voyages, des portraits, des fleurs,... Cette exposition automnale consacre une salle à un thème tiré au sort et c'est celui de l'Eau qui coulera sur les murs du château.



L'ACTU DE VOS COMMUNES

ÉCHOS D'AGGLO

Le Subdray

La Grange fait peau neuve

Après de longs mois dédiés aux démarches administratives, la salle des fêtes « La Grange » laisse deviner sa transformation. Malgré la période de confinement, les travaux avancent, et les habitants du Subdray peuvent désormais découvrir de nouveaux volumes.

Un agrandissement intégrant sanitaires et stockages permettra de libérer de l'espace en salle, pour le bar et le vestiaire. Une rampe d'accès courant le long du bâtiment distribuera les différents volumes en conformité avec les règles d'accessibilité.

Moins visibles mais tout aussi importantes, les opérations liées à la distribution électrique et au chauffage par géothermie sont largement entamées dans le cadre du volet de réhabilitation énergétique et environnemental.

Les habitants du Subdray devraient profiter de leur nouvelle salle en début d'année 2021.





La-Chapelle-Saint-Ursin

Les participants au "canon républicain" du 14 juillet, adressent un clapping de remerciement aux soignants, caissières, livreurs, éboueurs, couturières et à tous ceux qui se sont dévoués tout au long de la crise sanitaire.

L'ACTU DE VOS COMMUNES

ÉCHOS D'AGGLO

Marmagne

La cuisine de la cantine de l'école et la salle de restauration scolaire se sont offert, pendant l'été, une cure de jouvence avec la rénovation des peintures et le renouvellement du carrelage mural pour encore mieux servir nos chers enfants y déjeunant le midi. Dans le cadre de la crise sanitaire, les nouveaux lavabos installés dans la salle de restauration pour se laver les mains avant le repas ont été pourvus de lave-mains automatiques.



Plaimpied-Givaudins

Plaimpied-Givaudins : Au bout de la piste ...

La piste cyclable qui relie Bourges à Plaimpied a, cet été, attiré de nombreux cyclistes et piétons ! Loin de la circulation des routes, l'ancien chemin longeant le canal de Berry offre un parcours facile de 8 Km depuis le plan d'eau. Arrivés à Plaimpied, n'hésitez pas à poursuivre votre balade en montant vers le bourg pour y découvrir l'abbatiale Saint Martin. Cet édifice du XI^{ème} siècle, un des plus représentatifs de l'Art Roman en Berry, est particulièrement remarquable pour son chapiteau et sa crypte. Vous apprécierez alors une petite pause sur la place de l'église avant de reprendre la balade. Que l'on soit sportif, promeneur, en famille, à pied ou à bicyclette, chacun saura apprécier cette balade "nature".

Plus d'info sur le dépliant touristique, disponible sur le site de la commune.





Trouy

Le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme dit « 2s2c »

Au 8 juin, les 17 classes de Trouy comptent plus de 210 enfants scolarisés au maximum des capacités sanitaires. L'Education nationale s'oriente alors vers un dispositif complémentaire appelé « 2S2C » s'agissant de la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire. Dès le 4 juin, élus et services lancent le projet. Le nombre de places est limité à 30 places maximum en raison des mesures sanitaires. Nous avons sollicité notre vivier associatif pour mettre en place des initiations musicales, de yoga, de peinture, des découvertes en nature selon la météo. Des activités ont pu être mises en place très rapidement grâce à "Music Master", "Rezaynergie", "l'Atelier des couleurs", des bénévoles, ...

Au 22 juin 2020 :

- sur le bourg, les groupes sont composés d'une quinzaine d'enfants de 8 et 9 ans,
- sur le nord, il s'agit de classes entières de 21 à 24 enfants, accompagnées de leurs enseignants qui aident à la gestion des groupes.

Le dispositif a fonctionné jusqu'au 3 juillet grâce aux interventions de qualité de nos associations.

L'ACTU DE VOS COMMUNES

ÉCHOS D'AGGLO

Saint-Germain-du-Puy

Carrefour sécurisé route de Saint-Solange

La ville de Saint-Germain-du-Puy poursuit la mise en sécurité des voies. Cet été elle a fait procéder à l'aménagement d'un plateau surélevé au carrefour de la Route de Saint-Solange et de la rue Pasteur afin de faire baisser la vitesse des automobilistes à l'abord de bâtiments scolaires et sportifs. Depuis août la vitesse y est limitée à 30 km/h.

Saint-Germain-du-Puy s'est vu décerner le label "Ville prudente" en décembre dernier pour son exemplarité en matière de sécurité et de prévention routières.





Arçay

Un chantier participatif contre les mauvaises herbes

Les mauvaises herbes ont profité de la période de confinement pour conquérir du terrain, en particulier dans les deux cimetières que compte la commune. Alors que les employés communaux étaient à pied d'œuvre pour remettre en état le stade, la place De Maynard, la rue du Postillon,... l'organisation d'un chantier participatif a permis de désherber l'intégralité des cimetières. De l'huile de coude, de la volonté, des binettes, de la patience et de la bonne humeur auront permis à ces habitants et élus bénévoles de venir à bout de ces nuisibles. Les lieux sont désormais plus agréables pour les personnes qui viennent se recueillir sur la tombe de leur proche.

L'ACTU DE VOS COMMUNES

ÉCHOS D'AGGLO



Saint-Just

Le 16 juin 2020, Messieurs Loïc KERVRAN et François CORMIER-BOULIGEON, respectivement députés de la 1^{ère} et 2nde circonscription, sont venus saluer le dispositif 2S2C mis en place par la commune de Saint Just, afin de favoriser le retour à l'école. Ce dernier visait à une reprise progressive des cours dans les écoles Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C). Ce dispositif a permis un taux de scolarisation de 50 % au 11 mai, à 84 % au 8 juin. La qualité du travail de l'association MUSIC MASTER et de l'intervenante sportive, Alexane PONGE, a été soulignée et vivement appréciée. C'était également l'occasion pour les députés de féliciter la commune pour la remise du 1^{er} prix National AGRI LOCAL pour la qualité des produits servis dans sa cantine, issus de producteurs locaux ou de l'agriculture biologique.



GESTION DES DÉCHETS : STOP AUX INCIVILITÉS !

Bourges Plus renforce sa surveillance en matière de respect des consignes concernant les déchets, avec davantage de répression et de verbalisation en cas de non-respect des règles mises en place.

Vivre, travailler, profiter de son temps libre dans un environnement propre et sain demande la mobilisation de tous et le respect des consignes portant sur les déchets. Les services de l'Agglomération sont mobilisés au quotidien dans les communes, mais les entreprises et habitants doivent eux aussi contribuer à leur manière à la propreté du territoire. Après une courte phase de sensibilisation, Bourges Plus renforcera très prochainement ses contrôles afin de verbaliser les entreprises, professionnels et habitants qui ne suivent pas les consignes.

Rappel : respectez les règles suivantes :

Déposez vos déchets dans les bacs jaunes ou verts, dans les colonnes d'apport volontaire ou en déchetterie. Ne déposez

jamais de déchets, en vrac ou en sac, à côté des équipements. Tout dépôt sauvage est passible d'une amende de 68 euros. Triez vos déchets recyclables en les plaçant dans le bac à couvercle jaune, Les déchets verts doivent être compostés, broyés ou encore amenés en déchetterie afin d'être valorisés. Il est interdit de les déposer dans les bacs.

Collecte des bacs jaunes et verts :

Sortez vos bacs verts et jaunes peu de temps avant l'heure de la collecte (avant 5h pour les collectes du matin, avant 12h pour celles de l'après-midi, et avant 18h30 pour celles du soir). Les sortir trop à l'avance encombre inutilement les trottoirs et voies de circulation, Rentrez rapidement les bacs après le passage du camion de collecte.

Le compostage partagé

Le compostage est un mode de traitement de nos déchets alimentaires et déchets verts pour le transformer en matière utilisable dans nos jardins.

Il est dit « partagé » car il implique une répartition et une coordination des actions entre les habitants, les usagers, les résidents, bref les utilisateurs au quotidien de ce site.

Des actions à développer

Nos ordures ménagères sont aujourd'hui incinérées ou enfouies, alors que près de 25 % sont composées de déchets alimentaires et végétaux qui peuvent être valorisés, notamment par le compostage.

Depuis 2017, 19 sites sur l'agglomération ont été accompagnés par les agents de la Direction de l'Environnement et du développement Durable de Bourges Plus pour la mise en place du compostage partagé.

Des entreprises, des établissements scolaires, des EHPAD, des administrations, des bailleurs sociaux et privés de l'agglomération ont mis en place un point de compostage où leurs habitants, employés, usagers peuvent déposer leurs déchets alimentaires, et participer au fonctionnement et récupérer, au bout de 6 à 9 mois, du compost.

Un site exemplaire, l'Eco quartier de Baudens à Bourges

Le bailleur social Val de Berry a sollicité Bourges Plus en 2016 pour la mise en place du compostage partagé sur ce nouvel ensemble immobilier exemplaire en matière d'environnement. Après concertation avec les locataires,

le bailleur a sauté le pas et à raison d'une à 2 animations/sensibilisation par an, ce sont aujourd'hui 5 bacs à compost qui sont implantés en pied d'immeuble, régulièrement utilisés par plus d'une quarantaine de foyers dotés de bioeaux (fournis par Bourges Plus).

Le compost est ainsi tenu à disposition des locataires intéressés pour favoriser le développement de leurs fleurs, plantes, boutures...

Aucune nuisance olfactive ou autre constatée.

Aller plus loin

Pour les habitants de l'agglomération résidant en habitat collectif, Bourges Plus propose de les accompagner pour la mise en place de composteurs partagés et ainsi pouvoir composter leurs déchets alimentaires.

Vous êtes un syndic, un bailleur, une copropriété, et vous souhaitez vous inscrire dans cette démarche environnementale ?

Contactez-nous :

Service.environnement@agglo-bourgesplus.fr



DEUX DÉCHÈTERIES RÉAMÉNAGÉES

Les déchèteries sont des équipements qui évoluent, à la fois pour améliorer l'accueil des usagers en développant le tri et augmenter le taux de recyclage, mais également pour diminuer les risques de pollution. Ces évolutions sont à l'origine d'une réorganisation de la déchèterie des Quatre Vents à Bourges et, prochainement, celle de La Chapelle-Saint-Ursin.



Déchèterie des Quatre Vents

En mars dernier, ont été réalisés :

- Un bassin de récupération des eaux d'extinction d'incendie afin d'éviter qu'elles ne se répandent dans l'environnement. En cas d'incendie, ces eaux seront analysées et dépolluées si nécessaire,
- Un nouveau bassin d'infiltration enterré, pour une gestion des eaux pluviales à l'intérieur même de la déchèterie.

D'ici la fin d'année :

- Un bâtiment sur rétention de 100m² permettant l'accueil, dans de meilleures conditions, des déchets électriques et des déchets chimiques va être construit,

- L'îlot central sera réaménagé pour permettre l'accueil de nouveaux flux de déchets et fluidifier la circulation.

Prévus cet hiver, ces travaux engendreront une fermeture temporaire de la déchèterie. Les modalités, non connues pour le moment, seront affichées en déchèterie et sur le site bourgesplus.com.

Déchèterie de La-Chapelle-Saint-Ursin

Travaux à venir :

- Mise aux normes du stockage des pneumatiques et des huiles moteur avec la création d'une dalle en béton et reprise de la clôture avec brise-vue,
 - Reprise de la plateforme des déchets verts avec mise en place de murs de protection,
 - Création d'une zone de dépose-reprise des matériaux : le déchet devient une ressource !
- Ces travaux engendreront des fermetures ponctuelles.



Comment bénéficier du « coup de pouce vélo » ?

Dans le cadre du déconfinement, l'Etat a mis en place une nouvelle aide pour accompagner les Français à remettre en état leur vélo et les aider ainsi à utiliser un mode de déplacement favorisant la distanciation sociale.

Vous pouvez bénéficier d'une aide de 50 € par vélo, directement déduite sur votre facture de remise en état.

Il suffit pour cela de vous rendre chez un réparateur de vélo référencé sur le site www.coupdepoucevelo.fr. Il effectuera un devis pour la remise en état de votre vélo et réalisera les démarches administratives vous permettant de bénéficier de cette aide financière.

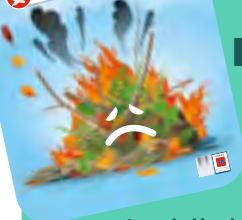
Plusieurs magasins de cycles de l'agglomération de Bourges sont référencés sur cette plate-forme.



**LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT !**



ARRÊTEZ-VOUS ENFLAMMÉ !!



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit !

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants dangereux pour la santé (particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils...).

50 kilos de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800 kilomètres parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine, ou 37 900 kilomètres par une voiture essence !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent : le compostage domestique, le broyage ou l'apport dans une des 7 déchèteries du territoire de Bourges Plus.

Attention : le brûlage de déchets verts est passible d'une amende de plus de 450 €.



Le nouveau Conseil Communautaire

La Communauté d'agglomération Bourges Plus est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Elle est composée d'un Bureau Communautaire et administrée par un Conseil Communautaire. Explications.

RÔLES ET MISSIONS

Le conseil Communautaire

À l'instar d'un Conseil Municipal pour une commune, le Conseil Communautaire est l'organe délibérant de la Communauté d'agglomération.

Le Conseil Communautaire est chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées. Il vote le budget, décide des orientations de la politique communautaire (investissements notamment) sur le territoire.

Il se réunit quatre à cinq fois par an.

Les séances sont publiques et ouvertes à tous. Elles sont retransmises en direct sur internet.

Les délibérations sont votées à la majorité absolue.

Le compte-rendu des décisions du Conseil est affiché au siège de Bourges Plus et mis en ligne sur le site internet de l'agglomération : www.agglo-bourgesplus.fr

Le Bureau Communautaire

Il statue sur les sujets pour lesquels il a reçu délégation de la part du Conseil Communautaire. Il a un rôle essentiel puisqu'il donne en amont un avis consultatif sur les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil Communautaire.

Il se réunit environ tous les quinze jours, et ne délibère que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Les délibérations sont votées à la majorité absolue.

Le compte-rendu des décisions du Bureau est affiché au siège de Bourges Plus et mis en ligne sur le site internet de l'agglomération : www.agglo-bourgesplus.fr

Les délégations du Président, des Vice-Présidents et des membres du bureau

Le Conseil Communautaire a délégué certaines compétences aux membres du Bureau Communautaire. Ainsi, ils peuvent gérer les dossiers courants relevant des compétences de l'agglomération. Ils donnent également un avis consultatif sur les projets de délibérations soumis au Conseil Communautaire.





Le bureau communautaire

Irène FELIX

Présidente

Conseillère municipale de Bourges

Yann GALUT

1^{er} Vice-Président

Développement Economique, Emploi,
Commerce, Promotion du Territoire
Maire de Bourges

Richard BOUDET

2^e Vice-Président

Finances,
Solidarités Communautaires
Maire de Saint-Doulchard

Jean-Louis SALAK

3^e Vice-Président

Tourisme, Archéologie,
Valorisation du Patrimoine
Maire de Mehun-sur-Yèvre

Marie-Christine BAUDOIN

4^e Vice-Présidente

Mobilités, Voirie
Maire de Saint-Germain-du-Puy

Gérard SANTOSUOSSO

5^e Vice-Président

Contractualisations, Santé
Conseiller municipal de Trouy

Yvon BEUCHON

6^e Vice-Président

Déchets, Economie Circulaire
Maire de la Chapelle Saint-Ursin

Patrick BARNIER

7^e Vice-Président

Enseignement Supérieur,
Recherche et Transferts de technologies
Maire de Plainpied-Givaudins

Bernard DUPERAT

8^e Vice-Président

Eaux Pluviales, Rivières, Gestion des Milieux
Aquatiques et Protection contre les inondations
Maire de Marmagne

Bernadette GOIN-DEMAY

9^e Vice-Présidente

Logement, Equilibre Social et Durable de l'Habitat,
Accueil des gens du voyage
Maire de Berry-Bouy

Bruno FOUCHET

10^e Vice-Président

Accessibilité, Bâtiments Communautaires
Maire du Subdry

Daniel GRAVELET

11^e Vice-Président

Démocratisation
des Usages Numériques
Maire de Morthomiers

Stéphane GARCIA

12^e Vice-Président

Plan Vélo Intercommunal
Maire de Saint-Just

Denis POYET

13^e Vice-Président

Aménagement de l'Espace,
Urbanisme intercommunal
Maire de Saint-Michel-de-Volanges

Corinne LEFEBVRE

14^e Vice-Présidente

Assainissement
Maire de Vorly

Evelyne SEGUIN

15^e Vice-Présidente

Trame Verte et Biodiversité
Maire de Lissay-Lochy

Alain MAZÉ

Membre du Bureau

Co-président de la conférence des maires
Développement des Services aux Communes,
Maire d'Annoix

Stéphane HAMELIN

Membre du Bureau

Suivi de la mise en œuvre du Règlement
Local de Publicité, Trame noire
Maire d'Arçay

Catherine PALLOT

Membre du Bureau

Animation et Cohésion Communautaire, Action sociale,
Politique de la Ville, Participation Citoyenne,
Conseil de développement
Conseillère municipale de Bourges

Marc STOQUERT

Membre du Bureau

Eau Potable, Transitions Agro-écologique et Agro-
alimentaire, Energies Renouvelables, Ressources
Humaines

Conseiller municipal de Bourges

Christine CHEZE-DHO

Membre du Bureau

Maîtrise de la demande d'énergie dans le bâtiment,
Plan de Renouvellement Urbain,
opération Cœur de ville
Conseillère municipale de Bourges

ANNOIX

Alain MAZÉ
Membre du Bureau

ARCAV

Stéphane HAMELIN
Membre du Bureau

BERRY-BOUY

Bernadette GOIN-DEMAI
9^e Vice-Présidente

BOURGES

Irène FELIX



Yann GALUT
1^{er} Vice-Président



Catherine PALLOT
Membre du Bureau



Marc STOQUERT
Membre du Bureau



Christine CHEZE-DHO
Membre du Bureau



Olivier CABRERA



Constance BONDUELLE



Pierre-Henri JEANNIN



Magali BESSARD



Yannick BEDIN



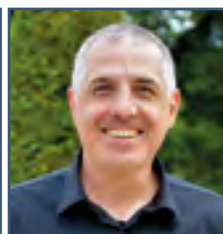
Céline MADROLLES



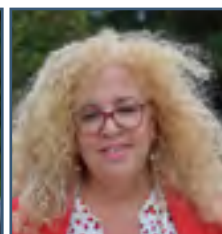
Hugo LEFELLE



Catherine MENGUY



Renaud METTRE



Nadia NEZLIOUI



Alex CHARPENTIER



Frédérique SOULAT



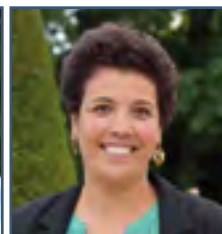
Alain BOUQUIN



Corinne TRUSSARDI



Jean-Pierre PIERRON



Sakina ROBINSON



Mustapha MOUSALLI



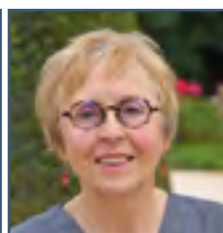
France LABRO



Joël ALLAIN



Régis MAUTRÉ



Marie-Hélène BIGUIER



Jean-Marc BARDI



Philippe MOUSNY



Marcella MICHEL



Philippe MERCIER



Alexia FRANQUES



Martial REBEYROL



Justine SINGEOT



Ludwig SPETER-LEJEUNE



Elisabeth POL

LA CHAPELLE-SAINT-URSIN



Yvon BEUCHON
6^e Vice-Président



Christine DAGAUD

LE SUBDRAY



Bruno FOUCHET
10^e Vice-Président

LISSAY-LOCHY



Evelyne SEGUIN
15^e Vice-Présidente

MARMAGNE



Bernard DUPERAT
8^e Vice-Président



Annie JACQUET

MEHUN-SUR-YEVRE



Jean-Louis SALAK
3^e Vice-Président



Béatrice FOURNIER



Christian JOLY



Nicole HUBERT

MORTHOMIERS



Philippe DEBROYE



Daniel GRAVELET
11^e Vice-Président

PLAIMPIED-GIVAUDINS



Patrick BARNIER
7^e Vice-Président



Yvonne KUCEJ

SAINT-DOULCHARD



Richard BOUDET
2^e Vice-Président



Valérie CHANTEFORT



Urbain NTARUNDENGA



Valérie CHAPAT



Dominique GILLET



Pierre GUILLET



Mélanie CELEGATO



Thibaut RENAUD
(Installé lors du conseil
communautaire du 4 Nov. 2020)

SAINT-GERMAIN-DU-PUY



Marie-Christine BAUDOIN
4^e Vice-Présidente



Eric LE PAVOUX



Gaëlle FLEURIER-LEFORT



Didier PRUDENT

SAINT-JUST



Stéphane GARCIA
12^e Vice-Président

ST-MICHEL-DE-VOLANGIS



Denis POYET
13^e Vice-Président

TROUY



Gérard SANTOSUOSSO
5^e Vice-Président



Franck BRETEAU



Nadine MOREAU

VORLY



Corinne LEFEBVRE
14^e Vice-Présidente

Les compétences de Bourges Plus : une agglomération, 17 communes, 415 km², 106 739 habitants

La Communauté d'agglomération exerce en lieu et place des communes un certain nombre de compétences, soit parce que la loi a décidé que la compétence devait être exercée par elle (développement économique, aménagement de l'espace...), soit parce que les communes ont ensemble décidé de transférer des compétences.

Dans un cas comme dans l'autre, le transfert de compétences vise à mutualiser les moyens pour plus d'efficacité et pour maîtriser les coûts de l'action publique. La communauté d'agglomération a vocation à mettre à la disposition des habitants des services et des équipements publics locaux à un coût raisonnable.

1. Développement économique

Action de développement économique

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires

Promotion du tourisme

2. L'aménagement de l'espace communautaire

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (ZAC)

Organisation des transports urbains avec Agglobus et Plan de Déplacements Urbains

3. Equilibre social de l'habitat

Étude et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Politique du logement d'intérêt communautaire

Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire

Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

4. Politique de la ville

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de ville

Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance

Programme d'actions définis dans le Contrat de ville

5. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage

6. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

7. Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations

8. Eau

Production d'eau potable

Distribution et entretien des réseaux

Relations clientèles

9. Assainissement des eaux usées

10. Gestion des eaux pluviales urbaines

11. Archéologie préventive

Réalisation de diagnostics à la demande de tiers et, en fonction des résultats, réalisation de fouilles préventives prescrits par le Préfet de région

12. Incendie et Secours

Entretien des bouches et poteaux incendie





13. Développement de l'enseignement supérieur et de la formation

IMEP (Institut coMunautaire d'Éducation Permanente)

Partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur

14. Aménagement des réseaux cyclables et services vélo mentionnés dans le Plan Vélo Intercommunal

15. Création et gestion de centres aquatiques créés par l'agglomération

16. Création et gestion de centres de congrès créés par l'agglomération

17. Réalisation de prestations de services

18. Mise en place des études préalables nécessaires à l'extension progressive de ses compétences

19. Voirie

Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

20. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Lutte contre la pollution de l'air

Lutte contre les nuisances sonores

Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Création et entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

21. Action sociale d'intérêt communautaire

Insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de la communauté d'agglomération

ZAC Lahitolle : poursuite de l'aménagement des espaces publics

Les travaux d'aménagement des espaces publics se poursuivent sur la ZAC Lahitolle. Finalisation du programme d'ici mars 2021.

Depuis fin avril, et après un arrêt dû à la crise sanitaire de la Covid-19, les travaux ont repris sur la ZAC Lahitolle. Raison de ce retour d'activité ? La création d'une voie reliant la rue Maurice-Roy à la rue Émile-Hilaire Amagat. Pour rappel, cette opération* correspond à la deuxième phase d'aménagement des espaces publics sur la zone. Le nouvel axe dénommé rue Jules Marnier** desservira les vingt-deux lots dédiés aux professions du tertiaire, au Sud-Est de la ZAC. Cette voie, en double sens, sera bordée d'espaces verts et d'arbres, avec cinquante-quatre places potentielles de stationnement. Des liaisons piétonnes complètent le programme d'aménagement dont un « ruban vert », situé le long de la salle d'Armes et de la rue de Pignoux. Cette promenade agrémentée d'arbres, d'arbustes, de bulbes, de plantes vivaces et grimpantes se veut une interface visuelle et paysagère.

Une recomposition urbaine qualitative

Par ailleurs, un cheminement Nord-Sud connectera le bâtiment de la Salle d'Armes et la place Gribeauval à la rue de la salle d'Armes. Cette sente végétalisée offrira une perspective ouverte sur le bâtiment du 19^e siècle, en rappel de l'ordonnancement régulier de l'époque. Un point de vue sur la cathédrale Saint-Étienne depuis l'angle de la rue de la salle d'Armes et de la rue de Pignoux sera aménagé en belvédère. Trois autres percées dans le mur d'enceinte favoriseront les échanges (piétons, vélos, trottinettes) entre la ZAC et son environnement immédiat. La finalisation des aménagements voirie/réseaux est prévue pour mars 2021, avec un programme de plantations échelonné dès cet automne et jusqu'au printemps 2021.

74 places de parking

À noter, cette deuxième phase de travaux comprenait également la création d'un parking au Sud du Centre d'affaires, en bordure de la rue Maurice-Roy. Depuis la mi-mai, et après quatre mois de travaux, le parking est en service avec soixante-quatorze places (dont quatre pour les personnes à mobilité réduite) sur le principe d'un stationnement complémentaire classique et longitudinal. Une végétalisation est prévue à la fin de cette année.

EN CHIFFRES

- Surface viabilisée à la ZAC Lahitolle :
32 800 m², soit 22 lots dédiés aux métiers du tertiaire
- Budget global aménagement des espaces publics :
1 826 000 € TTC
- Subvention État (Dotation de soutien à l'investissement public local) :
1 290 000 €
- Nombre de places de stationnement parking sud :
74 places dont 4 PMR

* terrassement, assainissement eaux pluviales, structure et revêtement de voirie, réseaux d'éclairage, réseaux d'adduction d'eau potable, réseaux souples (fibre, téléphone, électricité, gaz...)

** colonel d'artillerie, né à Bourges, en 1788.

Mesures Post-Covid 19

Bilan du Fonds de relance économique... et perspectives

Au final, 296 entreprises de l'Agglomération ont bénéficié du Fonds de relance Post-Covid 19, mis en place par la Direction du Développement Économique de Bourges Plus.

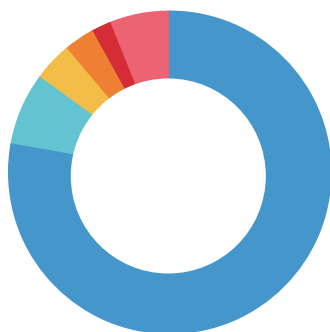
Comme sur le plan national, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a eu pour incidence un ralentissement voire un arrêt de l'économie locale. Pour remédier à cela, du 15 mai au 22 juin, avec accord de la Région Centre-Val de Loire, la Direction du Développement Économique de Bourges Plus a mis en place un Fonds de relance. 460 entreprises ont contacté le numéro vert mis en place, 320 ont déposé un dossier. « *Après analyse technique des demandes, 296 ont reçu un avis favorable*, détaille Laurent Noël, chargé de mission Création et Développement des entreprises à Bourges Plus, ce qui représente 393 000 € de subventions distribuées à

des TPE, PME, artisans et indépendants sur l'ensemble de l'Agglo » (lire encadrés). L'aide s'élevait en moyenne à 1 327 euros, avec versement direct et rapide sur le compte de l'entreprise. Par ailleurs, Bourges Plus a voté une exonération exceptionnelle de loyers hors charges jusqu'à 2 mois pour les locataires de la Chancellerie (centre d'Affaires + centre commercial) et 3 mois pour ceux de la Pépinière d'entreprises de Bourges Lahitolle (délibération du Conseil communautaire du 22 juin, NDLR)*.

* la Ville de Bourges a également exonéré les professionnels cafetiers/restaurateurs, des droits de terrasses et redevances d'utilisation du domaine public

Répartition géographique des entreprises aidées

78 % à Bourges
7 % à St-Doulchard
4 % à Mehun-sur-Yèvre
3 % à St-Germain-du-Puy
2 % à La Chapelle-St-Ursin
6 % autres villes (Marmagne, Berry-Bouy, Saint-Michel-de-Volangis...)



Répartition par secteur d'activité

30 % cafés, hôtels, restaurants
21 % services à la personne (dont salons de coiffure, d'esthétique)
18 % commerce de détail (dont boutiques de prêt-à-porter)
11 % professionnels de la santé (dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes)
20 % autres (auto-écoles, librairies...)



Pour tous les dispositifs d'aides, renseignements au 02 46 08 10 63 ou relance@agglo-bourgesplus.fr

Le Fonds Renaissance régional

La Région Centre-Val de Loire, en partenariat avec la Banque des Territoires et des Communautés de communes volontaires, propose un Fonds de Solidarité de 13 millions d'euros. Bourges Plus s'y inscrit à hauteur de 250 000 euros. Cette avance de 5 000 à 20 000 euros à un taux à 0 % est remboursable avec un différé d'un an, sur une durée maximale de 3 ans. Elle s'adresse aux entreprises de moins de 20 salariés, de tout secteur d'activité, pour un financement de trésorerie et/ou d'équipements de protection. Les bénéficiaires du Fonds de relance de Bourges Plus peuvent postuler au Fonds régional.

> **Plateforme Fonds de solidarité pour les TPE et indépendants : www.regioncentre-valdeloire.fr**

Réduction de cotisation foncière pour les entreprises

Afin d'accompagner la reprise d'activité économique du territoire de l'agglomération, et en complément des aides versées dans le cadre du fonds de soutien aux entreprises, Bourges Plus accorde, dans les conditions adoptées par le Parlement en juillet dernier*, un dégrèvement exceptionnel à certaines entreprises de taille petite et moyenne particulièrement impactées par la crise sanitaire du COVID-19. Ce dégrèvement consiste en une réduction des 2/3 de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2020.

Renseignements auprès du Développement économique de Bourges Plus au 02 48 08 10 63 ou par mail à deveco@agglo-bourgesplus.fr. * Décret n° 2020-979 du 5 août 2020 pris pour l'application de l'article 11 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 (texte disponible sur www.legifrance.gouv.fr).

Bourges plus labellisée



Bourges Plus vient de recevoir le label « Campus connecté » par le Ministère de l'Enseignement supérieur.

Retour sur les tenants et les aboutissants de ce service de proximité, ouvert aux étudiants post-bac.



« Campus connecté » : tiers-lieu d'enseignement supérieur visant à permettre à tout étudiant la poursuite d'une formation à distance, dans des conditions favorisant sa réussite. Dès septembre, le dispositif mis en place à Bourges accueillera des jeunes en études post-Bac, dans l'impossibilité de se déplacer pour des raisons sociales, économiques ou familiales. Les étudiants éligibles devront être inscrits sur des parcours « à distance » universitaires (répertoriés sur le site de la Fédération Interuniversitaire d'Études à Distance) ou des BTS (Centre National d'Enseignement à Distance).

Dix étudiants post-Bac accueillis à la Salle d'Armes

Concrètement, ils étudieront dans la Salle d'Armes au sein des locaux de Bourges Plus (Boulevard Lahitolle). Côté fonctionnement, un planning sera établi avec chaque étudiant pour une organisation de son temps d'études, personnel, éventuellement professionnel. Il bénéficiera d'un suivi individualisé avec un coach pour une aide à une méthodologie de travail et/ou aux techniques de recherche documentaire. Si besoin, des matières transverses (français, langues, mathématiques) seront ajoutées à l'emploi du temps. Bien sûr, les étudiants du « Campus connecté » passeront partiels et examens à leur université de rattachement ou à la Maison des examens, à Orléans (pour les BTS/CNED). Pour cette première rentrée, ils seront 10 à « inaugurer »

MODALITÉS ET FORMATIONS ACCESSIBLES

Inscription pour plus de 3000 formations à distance sur www.fied.fr

(Fédération Interuniversitaire de l'enseignement à Distance)

Inscription pour BTS sur www.cned.fr

(Centre National d'Enseignement à Distance).



le « Campus connecté » de Bourges, l'objectif étant, d'ici 5 ans, d'atteindre un effectif de 40 élèves.

Renseignements auprès de la direction de l'Enseignement supérieur au 02 48 67 58 00 ou 02 46 08 10 60

L'IMEP, UN LIEU UNIQUE D'APPRENTISSAGE DANS L'AGGLOMÉRATION

L'Institut coMmunautaire d'Education Permanente (IMEP), basé sur le campus Lahitolle de Bourges, propose aux habitants de l'agglomération :

- des formations et examens dans 8 langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, italien, chinois, japonais, russe, Langue des Signes Française), et des examens en anglais, espagnol et français,
- la préparation du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU),
- des formations en numérique et en comptabilité, en Français Langue Etrangère (FLE),
- Préparation aux concours administratifs.

Cours cadrés, cours du soir, en autonomie ou à la carte... de multiples formules existent pour vous permettre d'apprendre à votre rythme et selon votre situation. Renseignements au 02 48 67 58 00 - www.imep-bourgesplus.fr

imep

**UN MOMENT POUR
DÉCOUVRIR · TESTER · S'INSCRIRE**

TRAVAUX EAU POTABLE

BOURGES

Rues Courtoison et Champmartin :
Du 21 septembre à début novembre

Rue Jean Mercier :
entre mi-septembre et mi-octobre

Rue Mathias Poncet de la Rivière et
Jean de Gorris :
de début novembre à mi-décembre

Rue Védeau :
entre fin septembre et début
novembre

Rue Denis Papin :
Début novembre à mi-décembre

SAINT-DOULCHARD

Rues de Bel Air, rue de Croix de Fer :
fin septembre à fin novembre

BERRY-BOUY

Rue de la Chaussée et chemin de la
Motte : fin août à fin octobre

Du lieu-dit « La Renardière » et
lieu-dit « Fontillet » : fin octobre à
mi-décembre

TRAVAUX EAUX USEES

BOURGES

Chemin de Villeneuve
Allée Jacques Brel

LA-CHAPELLE-SAINT-URSN

Route de Bourges

PLAMPIED-GIVAUDINS

Rue de la Paille

SAINT-DOULCHARD

Impasse Boileau
Impasse Molière

TROUY

Rue des Acacias

TRAVAUX DIVERS

Aires des gens du voyage : Travaux
divers

Centre commercial Chancellerie :
Réfection coursive bâtiment après
sinistre

Hôtel d'Entreprises : Remplacement
châssis vitrés

Ecole Nationale Supérieure d'Art : Tra-
vaux sur le clos et le couvert. Étude
sanitaire sur le bâtiment



2^e salon des études supérieures Studyrama de Bourges

La deuxième édition du salon Studyrama des études supérieures aura lieu le 10 octobre prochain.



Rappel : les papiers passent au jaune !

Depuis le 1^{er} juillet, tous les papiers usagés sont désormais à déposer dans votre bac jaune avec les autres emballages.

Le Printemps de l'écologie version « automne »

Le « Printemps de l'écologie » n'ayant pu avoir lieu cette année aux dates habituelles il se tiendra du 21 au 26 septembre. Quatre animations vous attendent sur le territoire de l'Agglomération, avec port du masque obligatoire et dans le respect des gestes barrières.



À noter dès maintenant :

- à Bourges, lundi 21 septembre à 14h : « La trame verte » *, promenade commentée de l'Espace Naturel Sensible des Garettes,
- à Arçay, samedi 26 septembre (rendez-vous au café associatif d'Arçay, 3 rue du postillon) : « La trame noire », échange autour de la pollution lumineuse nocturne avec la Société Astronomique Populaire du Centre et le Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges. Puis à 21h, observation d'une éclipse en direct. Entrée libre.
- à Marmagne, Vendredi 25 septembre à 14h : « La trame bleue » *, déambulation de découverte le long de l'Yèvre autour de la thématique du cours d'eau, avec marquage au pochoir pour sensibiliser à la pollution des cours d'eau,
- à Bourges mardi 22 septembre à 18h : « La trame brune » *, visite de la ferme urbaine des Beaux Regards et échange avec le propriétaire, achat de légumes...

* inscription obligatoire au 02 48 57 81 86.

RENDEZ-VOUS SUR www.bourgesplus.fr

FORMATION/ENSEIGNEMENT

IMEP • Technopôle Lahitolle
Boulevard Lahitolle
18000 Bourges
imep@agglo-bourgesplus.fr
www.imep-bourgesplus.fr
Contact : 02 48 67 58 00

EAU/ASSAINISSEMENT/DECHETS

Bourges Plus
4 boulevard de l'Avenir
18000 Bourges
Lundi, mercredi, jeudi
et vendredi :
de 9h à 12h / 13h30 à 17h
Mardi :
de 10h à 12h / 13h30 à 17h
service.clientele@agglo-bourgesplus.fr
N° Vert 0 800 897 730

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Aide à la Création d'Entreprise
Centre d'Affaires Lahitolle
6, rue Maurice Roy
18000 Bourges
Tél. : 02 48 08 10 63
deveco@agglo-bourgesplus.fr

TRANSPORT

AggloBus
Espace Nation
1 place de la Nation
18000 Bourges
Tél. : 02 48 27 99 99
Lundi au vendredi :
8h à 12h15 / 13h30 à 18h30
Samedi :
9h à 12h15 / 13h45 à 18h
www.agglobus.com

HABITAT

Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville
4 cours Avaricum
18000 Bourges
N° vert Habitat et Label logement étudiant 0 800 732 140
habitat@agglo-bourgesplus.fr

URBANISME

Site Foch
23-31 boulevard Foch
18000 Bourges
Tél. : 02 46 08 11 13
urbanisme@ville-bourges.fr

AGENDA

Les événements de cet agenda peuvent être décalés ou annulés en fonction de l'évolution de l'épidémie liée au Coronavirus Covid-19.

LES RENDEZ-VOUS DE L'AGGLO

BOURGES

Du 3 au 4 octobre
Festival Bulleberry, Salle du Duc Jean

Du 24 au 25 octobre
Convention Tatouage, Pavillon d'Auron

Jusqu'au 31 octobre
Exposition "Le son des choses", Hôtel Lallemand

Jusqu'au 6 décembre
Exposition "As de la jungle", Muséum

Jusqu'au 11 janvier 2021
Exposition "Kanak, enquête sur une collection",
Musée du Berry

Jusqu'au 28 février 2021
Exposition "Les Meilleurs Apprentis de France",
Musée des Meilleurs Ouvriers de France

MEHUN-SUR-YÈVRE

Jusqu'au 1^{er} novembre
Exposition «Bascoulard l'artiste »,
Pôle de la Porcelaine

Du 2 au 4 octobre
Bourse aux livres, Centre André Malraux

10 et 11 octobre
Fête nationale du timbre, Centre André Malraux

17 octobre > 20h
Concert de l'Harmonie de Mehun, Centre André
Malraux

20 novembre > 20h30
Théâtre "la grammaire" de Eugène Labiche et
"Mr Nounou" de Georges Feydeau, Centre André
Malraux

22 novembre > 15h
Conférence "le Radeau de la Méduse", Espace
Maurice Genevoix

5 décembre > 19h
Corrida des Dormeurs, Centre-ville

5 décembre > 20h30
Concert des orchestres d'harmonie de Mehun et
Bourges
Au profit du Téléthon, Centre André Malraux

6 décembre > 16h
Concert de Sainte-Cécile, Collégiale Notre-Dame

LA-CHAPELLE-SAINT-URSIN

4 octobre
Les foulées roses du Berry, Le Bourg

6 et 7 octobre
Bourse aux jouets, Salle des fêtes

10 octobre > 20h

Concert école de musique, Salle des fêtes

23 octobre > 20h
Rifles, Salle des fêtes

25 octobre > 13h30
Concours de belote, Salle des fêtes

31 octobre > 17h
Défilé Halloween, départ Maison de l'Enfance
jusqu'à la salle des fêtes

7 novembre > 9h
Bourse aux vêtements d'enfants, Salle des Fêtes

8 novembre > 13h30
Concours de belote, Salle des fêtes

28 novembre > 20h
Rifles, Salle des fêtes

29 novembre
Thé dansant, Salle des Fêtes

SAINT-DOULCHARD

5 octobre > 9h
Lecture à Haute Voix, Domaine de Varye

17 et 18 octobre
Salon du mariage, Domaine de Varye

17 octobre > 14h30
MICADO, Médiathèque

24 octobre > 14h30
Généalogie, Médiathèque

29 octobre > 14h
Atelier d'écriture "Mots-Zaique", Médiathèque

2 novembre > 19h
Lecture à Haute Voix, Domaine de Varye

du 7 au 11 novembre
L'ADPA expose... Domaine de Varye

7 novembre > 11h
Bébés Lecteurs, Médiathèque

du 14 au 29 novembre
20^{ème} salon artistique, Domaine de Varye

21 novembre > 14h30
MICADO, Médiathèque

26 novembre > 14h
Atelier d'écriture "Mots-Zaique", Médiathèque

5 décembre > 14h
Médi@clic – Atelier Cubetto + mBot, Médiathèque

7 décembre > 19h
Lecture à Haute Voix, Domaine de Varye

Du 5 au 13 décembre
PHIDEAS – Exposition "Archipels", Domaine de
Varye

TROUY

Toutes les manifestations ci-dessous ont lieu
à l'espace **Jean-Marie Truchot**

3 octobre

Bourse aux vêtements

4 et 18 octobre > 15h à 20h
Thé Dansant

10 octobre
Soirée musicale à thème

17 octobre
Soirée dansante

24 octobre
soirée théâtrale

7 novembre
Concert chorale

8, 15 et 22 novembre > 15h à 20h
Thé dansant

11 novembre > 11h30 à 20h
Commémoration et repas thé dansant

14 novembre
Bourse aux jouets

20 novembre
Soirée Beaujolais

28 et 29 novembre
Marché de Noël

SAINT-JUST

26 septembre > 10h à 18h
Course de tracteur tondeuse et vide grenier, Stade
municipal

16 oct et 20 nov > de 16h à 21h
Marché des producteurs locaux, Place de l'Église

Tous les vendredis > 16h à 18h
Marché des producteurs, Place de l'Église

29 novembre
Trail de S' Just

SAINT-GERMAIN-DU-PUY

5 et 6 décembre > 10 à 18 h
Marché de Noël, Place de la Mairie

PLAINPIED-GIVAUDINS

12 décembre
Fête de la Sainte Barbe

MARMAGNE

24 octobre > 18h30
Rifles de Marmagne en fête, Salle des fêtes

11 novembre
Cérémonie du 11 Novembre

11 novembre (après-midi)
et 12 décembre (journée)
Marche de Noël de Marmagne en fête,
Salle des fêtes et place de l'église



Retrouvez l'intégralité de l'Agenda de vos communes sur : www.bourgesplus.fr